



8 mars 2019

**JOURNÉE DE LUTTE POUR LES DROITS DES FEMMES
PROPOSITIONS DE LA CGT POUR GAGNER L'ÉGALITÉ**

Prise de parole

Le 8 mars ce n'est ni la Saint Valentin, ni la fête des mères, c'est la journée internationale de lutte pour les droits des femmes. Partout dans le monde les femmes sont mobilisées aujourd'hui, et elles sont nombreuses à se mettre en grève en Espagne, au Portugal ou en Belgique. En France nous avons appelé à l'action à 15h40. 15h40 pourquoi ? Parce que c'est l'heure à laquelle chaque jour les femmes travaillent gratuitement du fait des 26 % d'écart de salaire qui existe toujours entre les femmes et les hommes au travail.

La mobilisation des femmes et l'unité des organisations syndicales ont permis de gagner de premières avancées : création de référentes et référents du personnel contre les violences, mise en place d'une obligation de résultat en matière d'égalité salariale, suppression du jour de carence pour les femmes enceintes dans la Fonction publique. Mais ces dispositifs doivent être améliorés et complétés par des mesures ambitieuses accompagnées des moyens humains et financiers à la hauteur de l'enjeu. En effet, le compte n'y est pas. Le quotidien des femmes est toujours marqué par les inégalités salariales, la précarité et les violences sexistes et sexuelles.

Pour faire enfin de l'égalité une réalité, c'est toutes les politiques publiques qui doivent être pensées et évaluées à cette aune. Nous alertons avec force : le projet de loi dit « de transformation de la Fonction publique », contredit cet objectif. S'il est adopté, le recours accru à des emplois contractuels, impactera négativement la situation professionnelle et financière des femmes. Alors que la lutte contre les violences sexistes et sexuelles est une priorité, le projet de loi amoindrit les outils dédiés à la santé au travail. Il aurait pour conséquence un recul des services publics, pourtant déterminants pour l'émancipation des femmes, et de l'emploi public, aujourd'hui majoritairement féminin.

On le voit bien, malgré les discours de façade sur l'égalité femmes/hommes, les inégalités sont tenaces et ne régressent pas.

Nous interpellons le gouvernement et le patronat autour des exigences suivantes :

1. Assurer l'égalité salariale et professionnelle.

En 2019, les femmes sont toujours rémunérées 26% de moins que les hommes en moyenne. C'est sur l'ensemble des facteurs qu'il faut agir, qu'ils soient liés à la carrière, à la part variable de la rémunération, à la dévalorisation des métiers à prédominance féminine, ou au temps de travail. Ceci permettrait de relever le niveau des retraites des femmes alors que celles-ci ont une pension de 40% inférieure à celle des hommes, dans la perspective de retraites de haut niveau.

Or aujourd'hui la volonté du gouvernement et du patronat n'y est toujours pas. En effet depuis peu les entreprises de plus de 1000 salarié-e-s sont tenues de publier leur « index égalité salariale » : c'est une note sur 100 à partir de 5 critères. Celles qui auront moins de 75/100 seront tenues de négocier des enveloppes de rattrapage salarial pour corriger la situation dans un délai de 3 ans, sous peine de nouvelles sanctions. Il s'agit là d'une obligation de résultat arrachée par la CGT et l'intersyndicale en mai 2018. Cependant, pour tenter de soustraire les entreprises à leurs responsabilités, le gouvernement a retenu des modalités de construction de l'index leur permettant de dissimuler des écarts de rémunération. Dès qu'elles ont eu connaissance de cette manœuvre, en décembre dernier, l'ensemble des organisations syndicales a demandé au gouvernement de modifier l'index. Cette demande n'a pas été entendue et les premières notes publiées confirment malheureusement les inquiétudes des organisations syndicales : elles sont excellentes, alors que la situation des femmes de ces entreprises l'est beaucoup moins !

La CGT interpelle le gouvernement : un premier bilan doit être tiré et les modalités de l'index doivent être modifiées d'urgence pour garantir la mise en œuvre de la loi qui prévoit une obligation de résultat et de suppression des écarts de rémunération.

D'autre part, il faut donner à l'Inspection du travail les moyens humains pour garantir l'application de la loi et affecter le produit des pénalités à un fonds en faveur de l'égalité professionnelle.

Il faut lutter aussi contre les inégalités de carrière. Renforcer et rendre obligatoire les indicateurs permettant d'identifier et de supprimer les mécanismes de plafond de verre.

Les femmes sont majoritaires parmi les bas salaires, nous revendiquons leur augmentation. Elles représentent 62% des personnels de la Fonction Publique, il est nécessaire de revaloriser le point d'indice.

2. Lutter contre la précarité et revaloriser les métiers à prédominance féminine

La crise sociale actuelle démontre encore une fois que la précarité a majoritairement un visage de femme. Les métiers dans lesquels les femmes sont concentrées ont une forte utilité sociale et sociétale, pourtant ils sont dévalorisés financièrement et socialement.

Il y a urgence à :

- Limiter le recours aux contrats à temps partiels, aux contrats précaires et aux horaires atypiques (dimanche, soir et nuit, horaires morcelés...) en les rendant financièrement dissuasifs pour les employeurs et en améliorant la protection sociale.
- Assurer la mise en œuvre de la loi qui prévoit un salaire égal pour un travail de valeur égale par une juste reconnaissance salariale des qualifications et des compétences dans les classifications et dans les grilles de la Fonction publique. Revaloriser les métiers à prédominance féminine (santé, éducation, administratifs, propreté, social, services à la personne...) dans le privé comme dans le public.

3. Promouvoir une parentalité partagée

Permettre d'être parent sans renoncer à sa carrière est une nécessité pour l'égalité F/H, pour l'éducation des générations futures et pour les professionnelles et professionnels de ce secteur, essentiellement féminin.

Avec les mesures suivantes, nous proposons d'en faire un investissement d'avenir :

- Augmenter l'indemnisation du congé parental. Allonger le congé paternité à au moins un mois et le rendre obligatoire. Rémunérer le congé maternité à 100%, l'étendre à toutes les travailleuses et l'allonger à 18 semaines.
- Investir massivement dans les services publics pour garantir le droit à une place d'accueil pour chaque enfant et répondre aux problèmes liés à la perte d'autonomie des personnes âgées.

4. Lutter contre les violences sexistes et sexuelles

Tous les 3 jours une femme meurt sous les coups de son conjoint ou ex conjoint. Tous les jours des centaines de femmes subissent un viol ou une tentative de viol, même sur leur lieu de travail. 30% des femmes déclarent être victimes de harcèlement sexuel au travail. Quid du nombre de celles qui se taisent par honte ou par peur ? La lutte contre les violences sexistes et sexuelles nécessite des droits supplémentaires et des moyens. Comme de faire de la prévention des violences sexistes et sexuelles un sujet obligatoire de négociation et mettre en œuvre des sanctions pour tous les employeurs qui ne disposent pas de plan de prévention et de procédure sécurisée pour les victimes et témoins.

Ou encore de protéger l'emploi et la carrière des victimes, que les violences aient un lien avec le travail ou non.

Nous sommes donc réunies ici pour dire que ce n'est plus possible que les femmes soient concentrées dans les métiers les moins bien rémunérés et les moins bien reconnus, que ce n'est plus possible que 30 % des femmes soient enfermées dans des emplois à temps partiel, que ça n'est plus possible que 30 % des femmes soient victimes de harcèlement sexuel au travail. Nous exigeons ENFIN l'égalité entre les femmes et les hommes.

Partout en France les luttes de femmes, sans toujours être visibles, se multiplient : femmes gilets jaunes qui dénoncent leur précarité, assistantes maternelles qui alertent contre la réforme de l'assurance chômage qui réduirait leurs droits, aides-soignantes dans les EHPAD qui demandent des renforts et de la reconnaissance... A tous les étages de la société des femmes se battent contre le sort discriminatoire qu'on leur impose.

Lutter est une première victoire sur le chemin de l'émancipation et de la libération des dominations de sexe ou de classe.

Lutter pour s'affranchir des conditionnements sociaux et des stéréotypes.

Lutter pour conquérir encore plus de dignité, de liberté, d'égalité et de solidarité.

Lutter pour une société débarrassée des oppressions, de l'exploitation et des violences sexistes.

Il ne peut y avoir de progrès social pour toutes et tous sans égalité, au travail comme dans la vie.

Seul un rapport de force élevé et une importante mobilisation pourront faire aboutir nos exigences et modifier le processus qui est actuellement en marche.

Demain 9 mars il y aura un prolongement à ce 8 mars avec un rassemblement ici même de 14h à 16h qui permettra aux femmes gilets jaunes, aux femmes gilets roses et à toutes les femmes de dénoncer la précarité et l'inégalité dans laquelle, elles – nous, nous trouvons.

Le 19 mars nous serons aussi dans la rue, sur cette question, mais aussi pour l'ensemble des salariés sur celle de l'augmentation des salaires, retraites et minima sociaux, sur celle de la défense des services publics et celle de la justice fiscale.

Toutes ces actions sont des occasions d'agir, de faire grandir les convergences, de rassembler les femmes et les hommes, des plus jeunes aux plus anciennes et anciens afin de gagner de nouveaux droits et plus de justice sociale !

Osons lutter, osons vaincre !

Merci à vous toutes et à vous tous.